

Si vous assurez votre véhicule au titre du programme d'assurance groupe auto de Co-operators, vous pouvez facilement demander un remboursement pour déplacements réduits.

Inscrivez-vous en ligne au remboursement pour déplacements réduits, mais soyez rassuré : vous avez jusqu'au 31 août.

C'est facile : Grâce au nouveau programme de remboursement pour déplacements réduits offert par Co-operators, les clients admissibles* en assurance groupe automobile recevront un remboursement d'au moins 10 % sur leur prime pour la période du 1^{er} avril au 31 mai.

Inutile de vous précipiter. Nous comprenons que vous en avez déjà beaucoup sur les épaules; c'est pourquoi la date limite pour vous inscrire est le 31 août. Peu importe quand vous vous inscrivez entre avril et août, votre remboursement restera le même. Votre police doit être en vigueur le 31 mai pour être admissible.

De plus, si nos clients d'assurance auto continuent à conduire moins et que les réclamations continuent à diminuer, un remboursement encore plus grand pourrait être accordé. Nous croyons que c'est la moindre des choses de partager avec vous les bénéfices d'une baisse des réclamations.

Inscrivez-vous en ligne au remboursement pour déplacements réduits en suivant ces 3 étapes faciles :

Vous devez avoir en main le numéro de police et l'adresse de la police.

- 1) **Ouvrez le [formulaire de remboursement pour déplacements réduits](#)**
- 2) **Remplissez le formulaire** en bonne et due forme.
- 3) **Cliquez sur « Inscrivez-vous maintenant » et c'est tout!** Vous recevrez une confirmation de votre inscription par courriel.

Profitez d'autres moyens de réduire votre prime

Si vous conduisez moins, nous pouvons passer en revue votre police et y apporter des changements qui pourraient réduire votre prime. Par exemple, nous pourrions changer l'usage de votre véhicule aux déplacements occasionnels seulement, tandis que la prime à payer pour les véhicules entreposés pourrait être suspendue ou réduite.

Pour alléger dès maintenant votre fardeau financier, vous pouvez vous prévaloir de nos options de paiement flexibles et de la prolongation du délai de grâce pour les paiements, et plus encore. Vous serez toujours admissible au remboursement pour déplacements réduits.

Restons connectés

Nos représentants dévoués et compétents sont là pour répondre à vos questions. Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h HAE.

Nous vivons une période sans précédent et nous vous donnons la possibilité de réduire vos paiements d'assurance auto; cela représente autant d'occasions pour nous de collaborer et de traverser cet épisode ensemble.

Portez-vous bien et n'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin.

Co-operators Assurance groupe automobile et habitation

La Compagnie d'assurance COSECO est en voie de transférer ses clients à La Compagnie d'assurance générale Co-operators. Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. Les polices d'assurance en vigueur sont accordées par la Compagnie d'assurance COSECO et administrées par H.B. Gestion d'assurance collective Itée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les nouvelles polices et les renouvellements sont accordés par La Compagnie d'assurance générale Co-operators. L'assurance auto est accordée par La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

* Les clients qui détiennent une police d'assurance auto active et en règle de H.B. Gestion d'assurance collective Itée et de La Compagnie d'assurance générale Co-operators au moment où ils s'inscrivent au remboursement pour déplacements réduits sont admissibles à un rabais d'au moins 10 % sur leur prime payée pour chaque véhicule de tourisme, véhicule commercial léger ou véhicule agricole léger assuré au titre de leur police pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2020. Le remboursement n'est pas offert dans toutes les provinces et le montant total peut varier d'une province à l'autre.

H.B. Gestion d'assurance collective Itée, la Compagnie d'assurance COSECO et La Compagnie d'assurance générale Co-operators s'engagent à protéger la vie privée de leurs clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de leurs affaires. Pour en savoir plus sur nos politiques de protection des renseignements personnels, consultez le site www.cooperatorsassurancegroupe.ca pour H.B. Gestion d'assurance collective Itée, www.cosecoassurance.ca/fr-CA/privacy pour la Compagnie d'assurance COSECO et www.cooperators.ca/fr-CA/PublicPages/Privacy.aspx pour La Compagnie d'assurance générale Co-operators.